

La différence

L'intégration

Le handicap

# Parlons-En

L'autonomie

Trimestriel - septembre - octobre - novembre 2010 - N° 44

**AWIPH**

Agence  
Wallonne  
pour l'intégration des  
Personnes Handicapées

**Vous aimez l'art et le sport ?  
Vous aimez les découvertes et les rencontres ?**

**Vous aimez les spectacles et les films ?  
Vous êtes un citoyen concerné ou interpellé par le handicap ?**

**Venez découvrir "Patchwork" à Namur Expo  
Le samedi 4 décembre 2010 de 10h à 17h !**



Dans le cadre de la journée internationale des personnes handicapées, l'AWIPH vous invite le samedi 4 décembre 2010 à Namur Expo à la première édition de son festival "Patchwork" où seront mis à l'honneur les jeunes créatifs en situation de handicap !

Artistiques ou sportifs, les talents de nombreux jeunes sont souvent ignorés ou méconnus. D'autant plus quand ces jeunes sont en situation de handicap... "Patchwork" vous en présentera quelques-uns, peintres ou danseurs, musiciens ou joueurs de foot ou simplement talentueux au quotidien !

Ce festival, qui devrait devenir un rendez-vous annuel, proposera six espaces thématiques : "Cinéma et spectacle", "Accessibilité", "Jeunes créatifs", "Sportif", "Conférence Handicontacts" et "Village associatif".

Au détour des allées de Namur Expo, vous rencontrerez donc aussi de nombreux acteurs du secteur "handicap". Découvertes de leurs activités, discussions sur l'accessibilité et la mobilité, démonstrations... : "Patchwork" vous propose un melting-pot de possibilités, en toute convivialité.

**RETROUVEZ LE PROGRAMME COMPLET  
REGULIEREMENT MIS A JOUR SUR :**

[www.awiph.be](http://www.awiph.be)

**"2010, l'AWIPH a 15 ans, des événements à découvrir..."**

Samedi 4 décembre 2010  
De 10h00 à 17h00.

Accessible. Gratuit.

Espace restauration payant.  
Parking en face du Palais.

Namur Expo  
Avenue Sergent Vriethoff, 2  
5000 Namur.

Pour plus d'informations :

Van Weynendaele Axel

Responsable Service Communication

Tél. : 071/205.510 - 473 / 78.22.89 - Fax : 071/205.104

[a.vanweynendaele@awiph.be](mailto:a.vanweynendaele@awiph.be)

### ▮ Nouvelles possibilités de "logements encadrés"

La Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées affirme que celles-ci ont le droit de choisir leur lieu de résidence et de disposer des services nécessaires pour y parvenir.

Certaines personnes handicapées adultes, actuellement en famille, souhaitent vivre de manière autonome et pourraient le faire moyennant un soutien intensif au départ, puis plus espacé dans le temps.

Les services d'accompagnement agréés par l'AWIPH peuvent accomplir cette tâche de soutien (et certains le font) mais ils ne disposent pas actuellement des subventions nécessaires pour cet encadrement spécifique.

Dès lors, l'AWIPH a lancé un appel à projets novateurs pour subventionner, à hauteur de ses possibilités (375.000 euros par an sur 3 ans), des équipes qui vont, pour les personnes demandeuses :

- ▮ soutenir l'élaboration de leur projet de vie;
- ▮ rechercher une formule adéquate de logement;
- ▮ assurer le passage progressif et la préparation à la vie autonome;
- ▮ mettre en place un accompagnement social et humain pour gérer la vie quotidienne, les activités, le logement;
- ▮ solliciter la participation et l'implication du réseau familial et social et des services locaux.

Les projets rentrés ont été examinés en novembre par le Comité de gestion de l'AWIPH. Les projets retenus démarreront avant la fin de l'année 2010.

### ▮ Favoriser la transition entre l'école et la vie active

Comme expliqué dans le dossier du "Parlons-en" n°42, de nombreux travailleurs sociaux constatent que bien souvent, les informations concernant les jeunes handicapés récoltées par les écoles et/ou les services d'aide et de soutien sont très peu partagées entre les différents intervenants. Il en résulte un manque de continuité dans la prise en charge et une difficulté pour insérer le jeune dans des activités pertinentes et cohérentes avec son projet de vie.

Par ailleurs, plusieurs acteurs de terrain ont constaté que la sortie de l'école signifiait pour beaucoup de jeunes handicapés la disparition de leur réseau social et l'entrée dans une longue période d'inactivité qui mène à une perte des acquis.

C'est dans ce contexte que l'appel à projets "Transition 16-25 ans" a été lancé par l'AWIPH en août 2010 et qu'un certain nombre de projets ont été sélectionnés début novembre. Ces derniers devraient contribuer à aider le jeune dans la préparation de son projet de vie et dans l'accession à une activité adaptée à ses besoins (insertion professionnelle, activités de bénévolat, autonomie résidentielle,...) et devraient assurer une meilleure coordination de ses activités grâce à un travail en réseau.

Les projets retenus seront subventionnés sur une période de 3 ans grâce à un budget annuel de 625.000 euros. Les premiers

montants seront affectés avant la fin de l'année 2010.

### ▮ Des soutiens aux entreprises de travail adapté

La crise touche durement le secteur des entreprises de travail adapté (ETA) en Région wallonne. Pour les aider à passer ce cap, Madame la Ministre E. TILLIEUX a pris des mesures favorables dans son plan de relance.

Un des axes de ce plan concerne la création et le développement de produits nouveaux ainsi que le renforcement de la politique commerciale des ETA.

Pour ce faire, un budget de 390.000 euros a été réservé pour le secteur, à répartir dans le cadre d'un appel à projets.

L'objectif poursuivi par cet appel à projets est de soutenir la mise en place de partenariats entre ETA et de trouver de nouveaux métiers en réelle alternative aux activités traditionnelles actuellement développées.

Plus concrètement, il s'agit d'une recherche stratégique de nouveaux métiers, de nouveaux services, de nouvelles activités ou d'un renforcement d'activités ayant comme caractéristique de créer de l'emploi et d'investir sur des activités de plus grande envergure nécessitant d'être couvertes par un collectif d'ETA.

L'atout des ETA réside en effet dans le fait qu'elles peuvent se constituer en réseau offrant ainsi un potentiel non négligeable d'offres de services tant au niveau des moyens humains qu'au niveau de la diversité des activités praticables dans divers domaines.

La date de dépôt des projets était le 15 octobre 2010. Les différents dossiers déposés ont été analysés par un Comité de sélection, constitué de membres de l'Administration, du Comité de gestion et du CEFÉ. C'est au Comité de gestion de l'AWIPH que revient la décision finale sur le choix des projets retenus.

### ▮ Handicap et vie affective et sexuelle

Si la vie sexuelle et affective constitue un droit faisant partie des libertés fondamentales, les relations affectives et sexuelles des personnes handicapées constituent un sujet rendu complexe par la diversité des éléments à prendre en compte. Les acteurs du réseau éducatif, psycho-médico-social ainsi que les associations et services d'aide, d'accueil et d'hébergement sont régulièrement confrontés à cette problématique. Les réponses peuvent différer en fonction des options prises par les personnes, les professionnels ou les institutions interpellées. Par ailleurs, les centres de planning familial n'ont pas pour mission explicite l'accueil et l'éducation des personnes, des couples et des familles confrontées au handicap. Cette question est pour le moment abordée, ou non, en fonction des initiatives de l'environnement familial et institutionnel dans lequel évolue la personne handicapée. Afin d'élaborer un cadre qui exclut le caractère aléatoire de la prise en charge, Madame Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action Sociale et de l'Égalité des Chances, a lancé le 26 octobre un appel à projets auquel ont pu répondre, avant le 15 novembre, les centres ou les fédérations de centres de planning familial. Pour être retenus et faire l'objet d'un soutien financier, les projets devront mettre en place un

travail en réseau avec des associations de personnes handicapées et/ou des services d'accueil et d'hébergement agréés par l'AWIPH et/ou des services d'aide en milieu de vie pour personnes handicapées et/ou des écoles d'enseignement spécialisé. La dynamique de travail en réseau permettra de soutenir la dimension pluridisciplinaire de la thématique et apportera une garantie d'approche plus complète et plus adaptée. Le but de ce travail en réseau sera de créer, dans le cadre de la vie affective, sexuelle et relationnelle, un modèle d'accueil, d'éducation, d'accompagnement des personnes, des couples et des familles confrontées au handicap. Les activités mises en place seront destinées aux personnes handicapées, aux parents et proches ainsi qu'aux professionnels dans le secteur du handicap. Les projets se développeront obligatoirement en concertation avec l'AWIPH. Le budget total de l'appel à projets s'élève à 100.000 €. Le montant maximum par projet sera de 20.000 € et sera accordé, en principe, pour une année, soit du 1er décembre 2010 au 30 novembre 2011.

2011 pour les ateliers qui s'organiseront entre mars 2011 et décembre 2011. Le formulaire d'inscription se trouve disponible à l'adresse internet mentionnée ci-dessus.

Ces ateliers s'organisent à l'Administration centrale de l'AWIPH. Néanmoins, des possibilités de délocalisation sont envisageables.



- Plus d'infos ? Mme Phani GOURNIS - AWIPH - Service relations internationales - tél. 071/205.709 - [p.gournis@awiph.be](mailto:p.gournis@awiph.be)

### Des ateliers socioprofessionnels pour mieux intégrer les travailleurs handicapés

Vous êtes acteur du marché du travail ? Entreprise sociale, privée ou encore publique ? Vous comptez parmi votre personnel des personnes en situation de handicap ? Vous souhaitez recruter un travailleur handicapé ? Alors ces ateliers socioprofessionnels sont faits pour vous ou votre entreprise !

L'AWIPH propose 14 ateliers socioprofessionnels entièrement gratuits et ayant pour but d'apporter des réponses concrètes en matière d'intégration des personnes handicapées en situation de travail grâce à une approche pratique et participative.

Quelles sont les thématiques abordées dans ces ateliers ?

- Le vécu d'un travailleur qui devient handicapé - le travail de deuil
- Les aménagements de poste de travail
- L'accessibilité des lieux de travail
- Le traumatisme crânien et l'emploi
- La déficience intellectuelle et l'emploi
- La déficience visuelle et l'emploi
- La déficience auditive et l'emploi
- Les troubles psychiques et l'emploi
- Vivre en équipe et animer les compétences d'un public en situation de handicap
- Les pathologies chroniques évolutives et l'emploi
- Comment valoriser et animer les compétences d'un public en situation de handicap ?
- La déontologie et l'éthique à l'égard d'un public en situation de handicap
- Le tutorat en entreprise
- Le reclassement professionnel d'un travailleur atteint d'une maladie et/ou victime d'un accident

Le catalogue des ateliers et leur contenu détaillé sont consultables sur le site de l'AWIPH :

[http://www.awiph.be/AWIPH/projets\\_nationaux/ateliers\\_sociprofessionnels/ateliers+socioprofessionnels.html](http://www.awiph.be/AWIPH/projets_nationaux/ateliers_sociprofessionnels/ateliers+socioprofessionnels.html)

Intéressé ? Nous vous invitons à vous inscrire avant le 10 janvier

### Création de la "Ligue des Droits des Personnes handicapées"

Une nouvelle association a vu le jour ce mardi 21 septembre : la "Ligue des Droits des Personnes Handicapées".

Cette association a été créée suite à la ratification par l'Etat belge de la Convention de l'O.N.U. relative aux Droits des Personnes Handicapées.

Cette nouvelle Ligue est présidée par Jean-Pierre Coenen, déjà président de la Ligue des Droits de l'Enfant.

Les objectifs de la Ligue sont de veiller à l'application de la Convention et de rassembler un maximum de personnes touchées ou concernées par le handicap (familles, associations...) pour défendre les intérêts de tous et intervenir auprès des responsables politiques lorsque les droits fondamentaux ne sont pas respectés. Elle compte organiser prochainement des tables rondes pour recenser les attentes.

La Ligue veut devenir aussi une instance de consultation juridique, tant pour les politiques que pour les particuliers.



*Lors du lancement de la Ligue, le sénateur F. Delpérée a expliqué un projet d'insertion dans la Constitution d'une disposition particulière consacrée aux personnes handicapées.*

- Plus d'infos ? [www.ldph.be](http://www.ldph.be)

## AU COEUR D'UNE JOURNEE DE SENSIBILISATION A DESTINATION DE DELEGUES SYNDICAUX

Depuis de nombreuses années, l'AWIPH organise, en partenariat avec des associations du secteur, des sensibilisations au handicap. Les sensibilisations "enfants" se déroulent la plupart du temps dans les écoles de la Communauté Française ou lors de fêtes, festivals et salons dédiés à un jeune public. Les sensibilisations "adultes", quant à elles, sont destinées à un public du secteur du travail et de l'emploi. Bref aperçu d'une journée-type de sensibilisation...

Nous nous sommes rendus à une journée de sensibilisation à destination de délégués syndicaux de la FGTB, organisée par l'Agence, en partenariat avec l'ASPH (Association Socialiste pour la Personne Handicapée), dans le cadre du projet soutenu par le FSE (Fonds Social Européen). Au coeur d'un cycle de formation sur la diversité, cette journée a volontairement été construite autour de ce public.

Dès le début de la matinée, les participants sont invités à associer un mot à celui de "handicap". "Gêne", "incapacité", "difficulté"... : le ton est vite donné. Puis petit à petit, la matinée ouvre sur d'autres façons de considérer le handicap. L'animateur explique qu'il porte des lunettes. Sans, il ne peut pas conduire. Il a également des problèmes de dos et ne peut plus faire de travaux lourds dans son jardin. "Et vous quel handicap avez-vous ?" demande-t-il. Le tour de table commence : chacun réalise qu'il a, d'une manière ou d'une autre, des particularités, des déficiences. Tout dépend de son environnement, de ses adaptations... La journée se poursuit avec quelques chiffres : les personnes à mobilité réduite représentent 37 % de la population. Etonnant ?

Après les concepts, on passe à la mise en situation : les participants enfilent des lunettes peintes qui diminuent le champ de vision, des casques qui amortissent les bruits, s'installent dans une chaise roulante... Et partent réaliser différentes "missions" : pour l'un, en situation de déficience visuelle, il s'agira de se rendre à la porte du restaurant et d'en consulter les horaires; pour un autre, en situation de déficience auditive, de se rendre à l'accueil et demander un numéro de téléphone; pour un troisième, en situation de mobilité réduite : de se déplacer jusqu'à sa voiture...



Au retour, on

partage les impressions : "On n'est pas aidé par les autres !" s'exclame Etienne; "mon co-équipier m'a lâché parce qu'il avançait plus vite" explique Jean; "je ne savais plus quelles étaient les distances par rapport aux obstacles, je n'avais plus de repères !" dit Gino. Et pour les "chaisards", les impressions sont fortes également : "Il faudrait des chaises plus légères !" dit Georges. "Je ne savais pas qu'une roue de chaise pouvait patiner ! On n'a pas d'adhérence !" s'exclame Géry.

Pendant les temps d'attente entre les mises en situation, les participants sont invités à travailler en groupe à la réalisation d'affiches destinées à exprimer l'ouverture au handicap dans leur entreprise. Après leur présentation, on accueille Freddy. Freddy est aveugle. Il explique son histoire : il présentait quelques problèmes bénins aux bras et jambes, pour lesquels il était suivi médicalement. Puis sont apparues de grosses difficultés visuelles. A l'hôpital, un spécialiste lui dit : "Mais vous savez bien que vous avez la sclérose en plaques ?". Freddy ne savait pas. Il perd la vue en une journée. Seul un oeil voit encore des ombres. Pourtant il a continué à travailler, grâce à des aides matérielles adaptées. Après ce témoignage touchant et interpellant, les participants posent de nombreuses questions et échangent avec Freddy. Une grande leçon de vie pour tous !

Ensuite, le groupe renoue avec sa pratique : mis en situation de travail, il doit imaginer ce qu'il mettrait en place pour intégrer des travailleurs en situation de handicap dans l'entreprise. Un Agent en Intégration Professionnelle (AIP) est présent pour rappeler qu'il existe des solutions et que le bon sens peut solutionner pas mal de difficultés. Il informe également sur le fait que face à des problèmes plus complexes des outils spécifiques peuvent être utilisés.

Au terme de la journée, l'enthousiasme est général : "Je suis des formations depuis longtemps" explique Etienne "mais celle-ci n'est pas abstraite, elle est vraiment réelle ! J'ai aimé nos discussions, nos argumentations. On ne part pas de la théorie, mais du vécu !". Pour Gino, "il est bon de savoir où s'adresser, comment faire, se mettre vraiment à la place". Avant de se quitter, l'animateur reprend les papiers du début. "Handicap = incapacité de travail ?" demande-t-il. Bien sûr, certains continuent à penser qu'il est difficile de travailler avec certains handicaps, dans certains endroits, dans certaines circonstances. Mais d'un point de vue général, la réponse ne fait aucun doute : "Non, assurément !".

### Pour en savoir plus :

Natacha Lorez, service communication de  
l'AWIPH, [n.lorenz@awiph.be](mailto:n.lorenz@awiph.be),  
Tél. : 071/205.757

## DISCRIMINATION INDIRECTE SUR BASE DE L'ETAT DE SANTE OU DU HANDICAP : DES REGLEMENTS ET DES PRATIQUES A REMETTRE EN QUESTION



Le Centre a publié récemment son rapport 2009 "Discrimination/Diversité" avec un focus principal sur le handicap. Ce choix n'est pas fortuit. Tout d'abord, le handicap est le critère de discrimination regroupant le plus grand nombre de situations signalées au Centre, après les critères dits "raciaux".



40% des signalements des personnes avec un handicap concernent le secteur des biens et services (assurances, transports, horeca...). 31% des signalements sont liés à l'emploi. L'accessibilité des bâtiments est aussi souvent

mise en cause. Ces situations signalées peuvent être un réel levier pour mettre en place des solutions concrètes, sur le terrain, mais aussi pour faire évoluer le regard et la politique à l'égard de la personne handicapée.

Après un exercice de définition du handicap et un aperçu chiffré, le rapport aborde plusieurs grands secteurs - emploi, services, enseignement - où les discriminations sont présentes mais combattues par des actions qui progressivement portent leurs fruits.

Une attention spéciale est consacrée à la ratification par la Belgique en juillet 2009 de la "Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées". Cette Convention est novatrice au regard des principes, droits et libertés qu'elle défend et de son caractère contraignant. Il importe désormais de garantir la mise en oeuvre complète de cette Convention : chaque autorité doit la traduire en actes politiques concrets; l'organe de suivi - à désigner - doit pouvoir travailler en toute indépendance et les associations de personnes avec un handicap doivent être pleinement impliquées dans l'ensemble du processus.

Beaucoup reste à faire. Exemples : l'intégration des élèves avec un handicap dans l'enseignement ordinaire reste "anecdotique". La proportion de travailleurs handicapés dans les services publics n'atteint pas 1%, très loin des cibles officielles. Et

combien d'employeurs ou de prestataires de services connaissent-ils la notion d'aménagement raisonnable ?

*"Une société inclusive, où les personnes avec ou sans handicap auront les mêmes droits et le même accès au travail, aux services, aux loisirs, est un idéal", rappelle Edouard Delruelle, directeur adjoint du Centre. "L'inclusion ne s'improvise pas. Il ne s'agit pas de fermer les entreprises de travail adapté ou les écoles d'enseignement spécialisé, mais de combattre les mauvais prétextes entravant la participation égale de tous à la vie sociale."*

Le rapport présente également le réseau étendu des associations des personnes handicapées, partenaires dans la lutte contre les discriminations et montre la mise en place d'un réseau avec les entités fédérées pour la promotion de l'égalité des chances dans tous les domaines publics relevant des compétences des régions et des communautés.

Le rapport lui-même est conçu de manière accessible : texte d'introduction en braille et version Word pour les malvoyants, introduction "facile-à-lire" et carnet synthétique de l'ensemble du rapport en "facile-à-lire". La conférence de presse s'est déroulée "in the dark", dans le noir total, expérience inédite pour le Centre et les journalistes !

Le rapport est téléchargeable à partir du site du Centre <http://www.diversite.be> ou peut être obtenu en téléphonant au 0800/12 800 ou par courriel [epost@cntr.be](mailto:epost@cntr.be).

Véronique Ghesquière

Afin de signaler toute situation qui vous semble discriminatoire, contactez le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme

Tél : 02/212 30 00 - Fax : 02/212 30 30

E-mail : [epost@cntr.be](mailto:epost@cntr.be)

Web : [www.diversite.be](http://www.diversite.be)

Ligne verte pour les signalements : 0800/12.800

Vous avez envie de faire connaître un projet original favorisant l'intégration, des activités ou des outils intéressants ? L'équipe rédactionnelle du "Parlons-en" se tient à votre disposition.

Contact : [parlons-en@awiph.be](mailto:parlons-en@awiph.be)

Journal d'information trimestriel gratuit de l'Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées (AWIPH)  
Rue de la Riveline, 21 - 6061 Montignies/S/Sambre (Charleroi)  
Site : <http://www.awiph.be/html/publications/revues.html>  
Editrice responsable : Alice BAUDINE - Administratrice générale

Personnes de contact :

Tiphaine Dedonder (service communication, 071/20.55.47),  
Françoise Rocrelle (resp. service documentation, 071/20.55.39),  
Axel Van Weyendale (resp. service communication, 071/20.55.10).  
Demande d'abonnement : 071/20.55.05  
Email : [parlons-en@awiph.be](mailto:parlons-en@awiph.be)

## UNE INTEGRATION PROFESSIONNELLE REUSSIE : L'EXEMPLE DE JEREMY

**Jérémy, 22 ans, est employé chez Bam Wallonie. Accueilli par des collègues ouverts, il s'est rapidement fait une place dans cette entreprise. Marie-Charlotte, sa mère, explique...**

### Ne pas nier le handicap

"Avant de raconter la carrière de Jérémy, il est important de savoir que nous avons toujours voulu que Jérémy soit conscient qu'il avait un handicap. Il est courant d'entendre : "Toi tu présentes de l'autisme, moi j'ai une myopie, nous avons tous les deux un handicap". Mais ce n'est pas comparable : il n'y aura jamais de lunettes pour arranger l'autisme de Jérémy. Cependant, ce n'est pas parce qu'un enfant est handicapé qu'il faut le plaindre tout le temps. Si on se dit "pauvre chou, c'est trop dur pour lui", on ne le pousse plus jamais. Or, comme pour tous les enfants, il faut pousser. Et ce n'est pas parce qu'il est handicapé qu'il doit se laisser aller. On m'avait dit : "Vous n'allez pas lui faire porter un appareil dentaire quand même ? Son problème n'est pas si grave, et il a déjà des difficultés d'élocution"... Mais c'est aussi grave pour lui que pour un autre ! Ce genre de réflexion signifie qu'on considère dès le départ que sa vie est moche et qu'il est malheureux ! Ce n'est pas vrai. C'est sa vie. Si on la regarde comme ça, c'est sûr qu'il va la voir comme ça aussi.

Jérémy est allé à l'école ordinaire puis spécialisée. Il a été beaucoup suivi, notamment par une logopède qui est venue tous les jours pendant 15 ans. A 16 ans, nous avons voulu qu'il essaie un stage. Via l'asbl "Les Grillons", il a travaillé dans une cafétéria un jour par semaine, puis deux. Le service d'aide à l'intégration lui a appris à prendre le bus seul. A la même époque, j'ai demandé à ce qu'il puisse accompagner un jour par semaine un jardinier de la région. Comme ces deux expériences se sont très bien passées, il a ensuite fait un stage de 3 mois aux ateliers Jean Del'Cour, entreprise de travail adapté, en électricité. Il a travaillé de 8h à 17h tous les jours. Une fois de plus, l'expérience était une réussite.

Après deux autres périodes de stage en ETA, nous avons voulu qu'il essaie de travailler dans une entreprise "ordinaire". Il a été accepté au service matériel de la société de construction Galère, dépendant de BAM Wallonie, "pour un stage de trois mois".

### Un travailleur qui aime son entreprise

"Au début, Jérémy s'occupait principalement de peindre le matériel qui partait sur les chantiers aux couleurs de Bam : orange et vert. En plus de cette tâche, il veille maintenant à l'approvisionnement en papier et en eau et écrase les cartons, sort les poubelles... Toutes ces petites tâches qui semblent peu valorisantes mais sont nécessaires, lui, il est très heureux de les faire. Tous les mercredis, il s'occupe du linge et veille à noter ce que chacun a rendu et ce qui est revenu. Il faut savoir que Jérémy ne sait pas lire, ni écrire, ni calculer ! Mais il sait reconnaître les noms, comme on reconnaît un dessin.

Jérémy se sent vraiment "de Bam". Lorsqu'on lui a demandé s'il voulait faire un mi-temps ou un 4/5ème, Jérémy a tout de suite répondu : "Mais les autres, qu'est-ce qu'ils vont faire sans moi ?". Il n'est jamais en retard, n'a jamais pris un jour de maladie et ne part jamais sans avoir terminé ce qu'il était en train

de faire.

Après deux contrats d'adaptation professionnelle, il a signé son CDI en août 2009. Bernard Rollin, agent en intégration professionnelle au bureau régional de l'AWIPH à Liège, vient régulièrement pour faire son suivi, fixer ensemble des objectifs et les évaluer.



Le travail lui plaît mais ce qui est très important pour lui c'est aussi que les gens soient sympathiques et qu'ils acceptent sa différence. Lorsque ses collègues organisent "un verre" pour un anniversaire, il est souvent invité. Certains de ses collègues l'appellent "le gamin" et veillent sur lui.

Ce qui est formidable c'est qu'à tous les niveaux on y gagne ! La société parce qu'une personne handicapée qui travaille coûte moins cher qu'une personne dans un service adapté; l'entreprise, parce qu'elle dispose d'un travailleur motivé et qu'elle bénéficie d'une aide de l'AWIPH; et surtout le travailleur parce qu'il se sent utile, valorisé, autonome, reconnu, et qu'il gagne sa vie".

### Un chemin pas à pas

"C'est tout un chemin qui a amené Jérémy à cette place. Pourtant il est arrivé plusieurs fois qu'il se décourage. Mais nous avons beaucoup discuté avec lui, et il a toujours terminé toutes les périodes prévues. De même les mouvements de jeunesse, les vacances avec la mutuelle... lui ont appris la socialisation et le sens de l'effort.

En tant que parent, il ne faut jamais croire que ce n'est pas possible. Il faut toujours oser pousser les portes. Et préciser que ce ne sera un échec ni d'un côté ni de l'autre si ça ne marche pas, que c'est une expérience.

Il faut aussi arrêter de dire aux parents qu'il n'y a pas de place dans les services car les parents sont tétanisés et foncent vers la première possibilité... Alors que d'autres chemins seraient peut-être possibles..."

Plus d'informations sur les aides à l'emploi auprès des bureaux régionaux de l'AWIPH ou sur le site [www.awiph.be](http://www.awiph.be) : rubrique L'intégration > Se former et travailler.

## LE BUDGET D'ASSISTANCE PERSONNELLE : SOUTENIR L'AUTONOMIE DES PERSONNES HANDICAPÉES ET DE LEURS FAMILLES

Notre société est ainsi faite  
 Que le jour où vous perdez le contrôle de vos pieds  
 Vous perdez aussi le contrôle de votre vie

Quand vous quittez votre statut d'acteur économique  
 Pour devenir bénéficiaire du non marchand  
 Quand vous passez du siège conducteur  
 A la banquette arrière comme simple passager  
 Si vous saviez comme c'est difficile ...

Car vous êtes toujours la même personne  
 Avec vos rêves, vos sentiments, vos envies, votre ambition  
 Mais votre corps vous le refuse

Pourquoi moi, pourquoi une telle punition ?  
 C'est comme ça, il n'y a rien à comprendre  
 Il faut juste trouver la force de continuer

Désormais je ne serai plus que passager  
 Et quoi qu'il advienne  
 J'aurai besoin d'un conducteur

Alors laissez-moi au moins le choix de la route et du véhicule,  
 Afin de vivre au mieux cette nouvelle aventure  
 En compagnie de personnes attentives à ce que j'en reste une  
 Dans un respect mutuel et novateur

Mais de grâce, ne me reléguez pas au rôle de la malle  
 Trop lourde, qui n'entre pas dans le coffre  
 Car cette histoire pourrait être la vôtre ...

Aimeriez-vous que l'on vous range dans un placard ?  
 Alors, qui que vous soyez, quoi que vous fassiez  
 Réfléchissez ... réagissez !

Corinne Lassoie - utilisatrice du BAP

### Le BAP : principe

Le budget d'assistance personnelle (BAP) vise à favoriser le maintien à domicile et l'accroissement de la qualité de vie des personnes handicapées ayant des limitations fonctionnelles importantes. Il a également pour objet de permettre aux familles d'avoir accès aux soutiens nécessaires pour pouvoir assumer leurs responsabilités envers leurs proches handicapés.

Concrètement, le budget d'assistance personnelle sert à financer des besoins en assistance humaine qu'une personne rencontre, en raison de son handicap, dans les domaines suivants : actes de la vie journalière, ménage, loisirs, soins, garde des enfants, formation, travail, surveillance, service de nuit ou aide aux déplacements. Les domaines non couverts par le BAP sont les prestations médicales, paramédicales et scolaires ainsi que la fourniture d'aides techniques.

En Région Wallonne, le BAP a été testé pendant une phase d'expérience pilote menée entre le 1er mai 2005 et fin 2008 auprès de 26 bénéficiaires. L'évaluation, réalisée par

l'Université de Mons Hainaut, a montré combien cette alternative aux services existants était nécessaire. Le 14 mai 2009, un arrêté relatif à l'octroi du BAP a donc été adopté par le Gouvernement Wallon. Il est entré en vigueur le 1er août 2009. Aujourd'hui, environ 90 personnes bénéficient du BAP en Région wallonne. 17 nouveaux BAP ont d'ailleurs encore été accordés le 14 octobre 2010. Pour cela, un budget de 850.000 euros a été prévu, c'est-à-dire environ 0,15% des dépenses annuelles de l'AWIPH. 366 personnes handicapées sont placées sur une liste d'attente.

Le budget est insuffisant pour répondre à toutes ces demandes.

### Qui peut recevoir le BAP ?

L'arrêté du 14 mai 2009 a prévu que, pour pouvoir bénéficier du BAP, la personne doit présenter une limitation importante de son autonomie. Elle doit éprouver d'importants besoins d'assistance personnelle pour pouvoir mener la vie sociale et professionnelle de son choix, besoins qui ne peuvent être rencontrés en tout ou partie par la structure de l'offre de services génériques ou

spécifiques (AWIPH) dans la région où elle habite.

Étant donné que les crédits affectés au BAP n'autorisent qu'un nombre limité de bénéficiaires, des priorités d'octroi ont été déterminées par l'arrêté. En 2009, la première priorité était accordée aux personnes présentant une maladie évolutive. Ensuite, s'il demeurait des crédits disponibles, une seconde priorité était accordée aux personnes présentant une importante limitation de leur autonomie et dont la famille, ou l'entourage, n'était plus en mesure d'assumer une assistance stable et durable.

En septembre 2010 un arrêté ministériel a été publié fixant de nouvelles priorités :

- ▶ avoir introduit une demande d'intervention pendant la période allant du 1er août 2009 au 31 octobre 2009,
- ▶ avoir obtenu une décision d'octroi mais ne bénéficiant pas de prestations d'assistance personnelle,
- ▶ ne pas bénéficier d'une prise en charge institutionnelle,
- ▶ comptabiliser au minimum 60 points sur les échelles de mesure de l'autonomie telle que visée à l'article 7 de l'arrêté du 14 mai 2009 et ne pas disposer d'un support familial capable d'assurer la prise en charge de manière stable et durable.

Parmi les bénéficiaires du BAP, on retrouve des enfants, des adolescents ou des adultes qui présentent des déficiences très diversifiées, dont certaines associées : le polyhandicap, la déficience intellectuelle, l'autisme, les handicaps physiques lourds, l'épilepsie...

## Comment s'organisent les projets ?

Pour chaque bénéficiaire, la procédure est la suivante :

- ▶ Évaluation personnalisée des besoins;
- ▶ Élaboration d'un projet d'intervention individualisé;
- ▶ Recherche et identification des prestataires potentiels;
- ▶ Coordination des différentes interventions et suivi.

### 1. Les besoins

Afin de déterminer les besoins d'une personne, on mesure sa perte d'autonomie dans les activités de la vie journalière, au niveau de la mobilité, la communication, les activités domestiques, les activités sociales et les loisirs... Cette méthode permet de déterminer le niveau d'intensité du soutien nécessaire. Cette information est utilisée pour établir le montant du budget qui est octroyé pour chaque participant.

### 2. Le projet

Sur base des besoins identifiés, le bénéficiaire est invité à élaborer son propre projet d'intervention. Ce plan lui permet d'exprimer ses attentes, en corrélation avec les besoins relevés, afin de compenser le manque d'autonomie causé par le handicap.

### 3. Les prestataires

Une fois ce projet exprimé, le bénéficiaire et sa famille, avec l'aide d'un intervenant ou de l'Agence, peut recenser les solutions proposées par les prestataires de sa région qui sont

envisageables pour sa situation. Les avantages, les inconvénients et les conditions pour en bénéficier sont examinés tour à tour, afin de trouver l'orientation adéquate dans un réseau de prestataires diversifié.

### 4. Coordination

L'élaboration d'une réponse personnalisée aux besoins de la personne handicapée et de la famille exige souvent d'avoir recours à plusieurs prestataires, lesquels doivent pouvoir dispenser une aide qui soit tout à la fois coordonnée et ajustée pour répondre aux besoins spécifiques de chaque personne. La personne a le choix entre assurer elle-même la coordination de ces prestataires ou choisir un coordinateur qui est indépendant des prestataires de service et de l'Agence. Ce coordinateur peut être choisi parmi les services agréés par l'AWIPH, les centres de service social des mutualités, les C.P.A.S., et quelques autres structures. Une intervention financière est prévue pour cette coordination et limitée à 5% du budget d'assistance personnelle octroyé.

### **"Droit de tirage"**

#### Le paiement des interventions

Le BAP n'est pas un revenu supplémentaire de la personne handicapée. Il n'est pas non plus accordé sous la forme d'une somme d'argent dont elle peut disposer librement, mais sous celle d'un "droit de tirage". En effet, le budget est utilisé pour rembourser les prestations effectuées dans le cadre de son projet d'intervention. Par conséquent, le budget octroyé au participant n'est utilisé qu'à concurrence des prestations réellement effectuées, sans pouvoir excéder le montant maximum qui a été accordé.

L'Agence agit elle-même comme un intermédiaire pour payer les services et les prestations effectuées au profit des bénéficiaires. Toutes les dépenses du BAP doivent être justifiées par des documents officiels, émanant des prestataires d'assistance repris dans le projet d'intervention personnalisé.

Le BAP permet donc aux participants d'avoir recours à des assistants personnels qu'ils choisissent eux-mêmes pour autant que ces assistants soient employés par une organisation intermédiaire, laquelle assure le rôle d'employeur et facture les prestations effectuées par l'assistant à l'Agence. Les bénéficiaires doivent ainsi faire appel à des prestataires rémunérant les assistants (services agréés par les pouvoirs publics, A.L.E., entreprises proposant des titres services, société d'intérim, travailleurs indépendants, exceptionnellement des bénévoles).

Même si le but du BAP est que les personnes handicapées, ou leur famille, aient l'opportunité de choisir leurs prestataires, ainsi que de convenir du moment où les prestations seront fournies, dans la pratique, l'offre de services ne permet pas toujours.

#### Le montant des interventions ?

Le montant du budget d'assistance personnalisé est évalué en fonction de l'analyse des besoins de la personne handicapée. La décision envoyée par l'Agence au bénéficiaire précise la durée d'intervention et le montant annuel maximum du BAP. Les montants maxima annuels non cumulables sont les suivants :

- ▶ Pour une aide de jour et de nuit : 35.000 euros
- ▶ Pour une aide de jour et les week-ends : 20.000 euros
- ▶ Pour une aide de jour : 15.000 euros
- ▶ Pour une aide aux déplacements : 5.000 euros.

Ces montants sont des montants maximums. Afin de répondre au plus grand nombre de demandes possible, l'Agence accorde des montants limités à l'estimation financière du coût des besoins exprimés par la personne handicapée.

L'arrêté précise le mode de calcul de la participation financière du bénéficiaire.

### En Flandre et au Québec

Le budget d'assistance personnelle est "international", selon des modèles fort différents, mais toujours dans l'esprit d'améliorer la qualité de vie et l'autonomie de la personne handicapée selon ses propres choix.

En 2000, le PAB, le "Persoonlijke Assistentie Budget" a connu sa grande percée en Flandre avec le Décret Swennen du 17 juillet et le premier arrêté d'exécution du 15 décembre 2000. A l'heure actuelle, près de 2.000 titulaires flamands d'un budget d'assistance personnelle organisent leur propre support ou celui de la personne handicapée dont ils sont le représentant légal. Ils reçoivent le budget en espèces ou sous la forme du droit de tirage. Les dépenses pour le PAB constituent actuellement environ 5% des dépenses statutaires du VAPH, l'Agence flamande pour les personnes handicapées<sup>(1)</sup>.

Au Québec, depuis le début des années "80", les personnes handicapées bénéficiaires d'un BAP peuvent aussi le recevoir sous la forme d'une allocation directe qui leur permet d'acheter elles-mêmes les services dont elles ont besoin. "Cette allocation directe est offerte comme option aux personnes handicapées dont l'état est stable, qui sont en mesure d'assumer la gestion de leurs services, seules ou avec l'aide de leurs proches, et qui ont des besoins à long terme"<sup>(2)</sup>. Là aussi une instance réalise une évaluation des besoins de la personne, l'aide à élaborer un plan d'intervention, et lui attribue un coordonnateur de services.

### Droit de tirage ou allocation directe ?

L'attribution du budget sous la forme du droit de tirage pose parfois problème aux bénéficiaires : les prestataires envoient leurs factures à l'AWIPH sans en fournir une copie aux bénéficiaires, qui ne peuvent par conséquent plus avoir connaissance de la somme déjà prélevée de leur budget global. Par ailleurs, pour l'utilisation des titres-services par exemple, la personne doit pouvoir avancer le montant nécessaire à leur acquisition, ce qui peut être délicat. Un autre problème réside dans l'impression pour certains bénéficiaires d'être "déresponsabilisés" de leur budget.

Cependant, l'attribution du budget sous la forme d'une allocation directe présente d'autres inconvénients dont celui du risque d'une marchandisation des services. En effet, les services d'aides, relevant à l'origine du secteur du non-marchand,

risquent de se faire concurrence sur le marché pour séduire leurs "clients". La relation d'aide risque de se transformer en une marchandise, avec de lourdes implications en termes humains et relationnels.

A l'opposé, la rigidité de ces mêmes services, imposant parfois horaire et personnel, renvoie également les bénéficiaires au statut de marchandises. Il est nécessaire de trouver un juste milieu.

Un autre inconvénient de l'allocation directe est que le demandeur, amené à gérer lui-même le financement et l'organisation de ses aides, doit aussi gérer des problèmes propres à un employeur : le recrutement du personnel, la gestion des absences, le manque de personnel les week-ends et jours de fête, l'octroi et l'organisation des congés... Lors de relations conflictuelles avec le personnel, le demandeur se retrouve aussi sans accompagnement.

Cependant, les services ne peuvent pas toujours non plus remplacer le personnel malade ou en congé.

En marge de ces systèmes et pour pallier à ces difficultés, des collectifs d'usagers ou associations de bénéficiaires peuvent apporter une solution en offrant conseils et encadrement.

Quant au système dans lequel l'entourage peut bénéficier du BAP à titre de rémunération, il pose aussi des questions : "Si l'entourage fait partie des aidants rémunérés par le BAP le système risque de biaiser les relations qui se déroulaient avant dans un climat de convivialité et de proximité affective"<sup>(1)</sup>.

Parallèlement, des parents doivent arrêter de travailler, perdant rémunération et statut afin de rester à la maison sans aucun recours.

Du côté des employés également des problèmes se posent : des demandes d'heures coupées, qui ne permettent pas d'avoir un horaire complet, des services couvrant des périodes de moins d'une heure, un manque de formation, des difficultés de recours lors de congédiement abusif, des difficultés à se faire remplacer pour des congés de maladies<sup>(2)</sup>...

Cependant, quelles que soient les modifications à apporter aux modalités pratiques du budget d'assistance personnalisée, les témoignages et évaluations convergent pour affirmer qu'il constitue une avancée formidable vers l'autonomie, le libre choix, et contre l'exclusion des personnes en situation de handicap. En ayant soin de rappeler que ce système ne doit pas remplacer les services existants mais permettre d'augmenter l'offre de services et le choix offert aux personnes en situation de handicap.

### **Témoignages**

#### Le maintien à domicile et le contact social

*"Avant d'être bénéficiaire du BAP, je recourais juste aux services de l'Aide et Soins à Domicile pour mon repas de midi"* explique Monsieur Lison. *"Une personne venait pendant 2h et le reste de la journée, j'étais souvent seul car mon épouse travaille, à temps partiel."*

1. Huys Jos, La situation du budget d'assistance personnelle en Flandre, Bruxelles et Wallonie, Expertisecentrum Onafhankelijk Leven, 2010

2. « Les budgets personnalisés au Québec », BUSSIÈRE Any, L'entente, n°60, décembre 2008, p.7

1. « Le budget d'assistance personnalisée : des avantages et des inconvénients », MERCIER Michel, L'entente, n°60, décembre 2008, p.5

2.. « Les budgets personnalisés au Québec », BUSSIÈRE Any, L'entente, n°60, décembre 2008, p.7

*Mais un jour j'ai eu un accident : alors que je lisais, mes lunettes ont glissé de mon nez et sont tombées sur la table. Ayant perdu l'usage de mes mains, j'ai voulu les réenfiler en passant ma tête dedans. Je me suis baissé... Et je n'ai plus su relever le buste. Ma femme m'a trouvé plusieurs heures plus tard, presque étouffé par le poids de mon torse. En glissant, mon bras avait fait avancer ma chaise, qui avait poussé la lourde table en chêne, et je m'étais retrouvé très près du feu...*

*Nous avons évité le pire mais il était évident que je ne pouvais plus rester seul si longtemps. Nous nous sommes battus, notamment avec l'aide du président de la ligue ALS de Leuven, Dany Ravierz, pour que ma maladie, la sclérose latérale amyotrophique (SLA), puisse rentrer dans les maladies prioritaires du BAP, parce qu'elle évolue très vite.*

*Aujourd'hui je suis bénéficiaire du BAP et ça m'a permis de recourir à des aides supplémentaires qui m'évitent d'être seul trop longtemps la journée. Mon infirmière part vers 10h30, l'ASD arrive vers 11h et reste jusque 16h, puis mon épouse rentre à 17h. Chaque jour de la semaine c'est une autre aide familiale ou garde malade qui vient s'occuper de moi. J'aime cette situation car elle évite les conflits : nous avons plus de patience l'un comme l'autre, je suis content de pouvoir parler avec chacune... Ce sont des personnes en or, gentilles, dévouées. J'aime d'ailleurs beaucoup le titre qui leur est donné en Flandre : "assistantes de vie", car il reflète bien l'importance de leur travail. Malheureusement, elles sont limitées par leur contrat de travail à certaines tâches, surtout les gardes malades. Ainsi elles peuvent aider pour les commissions, mais les déplacements posent des problèmes d'assurance, de distance autorisée.... Ces déplacements sont un véritable problème car ma femme doit toujours prendre congé pour me conduire par exemple aux réunions d'association ou à Saint Luc, mais elle doit aussi s'occuper des enfants, de son travail... L'offre de services n'est pas suffisante dans notre région.*

*Un aspect lourd de la pratique du BAP est qu'il faut établir le calendrier de nos besoins par année. Je dois savoir dès maintenant si j'aurai besoin de quelqu'un pour la nuit l'année prochaine. Votre vie à vous est souple : vous prenez votre agenda, vous prenez vos jambes, vous faites ce que vous voulez. Pour moi, tout est compliqué. Mais sans hésiter je trouve que le BAP est un progrès; je ne sais pas ce que nous aurions fait sans."*

[Rester une maman, une femme, une personne](#)

*"J'avais 24 ans quand ma vie a basculé" raconte Corinne Lassoie. "J'étais une jeune mariée, je venais d'accoucher d'un petit garçon, j'avais de nombreux projets. Suite à mon accouchement, j'ai été atteinte de tétraparésie. J'ai toujours assumé mon rôle de maman, et près de 23 ans plus tard, je suis toujours une mère pour mes deux enfants - ça m'étonnera toujours de devoir l'expliquer et le justifier ! Un environnement bien adapté m'a permis pendant des années d'assumer les principales activités ménagères de la famille en toute autonomie. Mais lorsque mon mari a quitté la maison il y a sept ans, ma vie a basculé une deuxième fois. J'avais besoin d'une personne pour m'aider à me mettre dans mon lit le soir, et je ne voulais pas être dépendante de mon entourage. Je voulais que mes enfants puissent avoir une vie la plus normale possible.*

*La première solution que j'ai trouvée, le recours à des services*

*de "gardes-malades", est vite devenue très lourde à supporter. Ceux-ci coûtaient très cher et aucune reconnaissance n'étant accordée à ce type de service à domicile, il n'existait aucun remboursement. Il semblait que je n'avais d'autre solution que d'intégrer un système institutionnel dans lequel mes enfants n'auraient pas leur place. J'ai cru un temps que le service d'Aide à la Vie Journalière de Louvain-la-Neuve pourrait nous accueillir mais malheureusement, les logements n'y avaient pas été conçus pour accueillir une famille.*

*J'ai poursuivi de nombreuses démarches pour lutter non pas pour mon inclusion, mais contre mon exclusion. J'ai participé à l'expérimentation du BAP. Sa définition correspondait tout à fait à ce que je recherchais : un dispositif qui permette de diminuer la dépendance de la personne handicapée vis-à-vis de son entourage, de diminuer la charge matérielle et psychologique pesant sur cet entourage, et, en définitive, d'assainir les relations entre la personne handicapée et ses proches. Je voulais à tout prix pouvoir continuer à être simplement une maman pour mes enfants, et non une charge qui les empêcherait de s'épanouir. Peu à peu j'ai retrouvé une qualité de vie grâce à l'aide que je recevais. Le rôle de l'aide familiale était vraiment de me permettre, au travers de ses mains, de continuer à préparer mes petits plats, coudre, décorer, ranger... et de veiller en "bonne mère de famille" à tout ce à quoi je n'avais plus accès. La mise en place a parfois été difficile car il n'est pas évident de voir se succéder jusqu'à 15 personnes différentes dans votre domicile. Mais peu à peu, j'ai trouvé un équilibre qui me convient.*

*Aujourd'hui, je fais appel à différents services, dont deux services d'aides familiales : l'ASD et le SAFSB. Je bénéficie d'un système d'avances trimestrielles pour l'achat de mes titres-services, ce qui a assaini toutes les difficultés que j'avais pu connaître lorsque je devais avancer moi-même les fonds nécessaires. Dire et redire tout l'intérêt que comporte ce type d'aide, jamais je ne m'en lasserai ! Même si son organisation n'est pas encore parfaite, j'ai la chance de toujours vivre chez moi avec mes enfants. Mais bien plus encore, le BAP m'aura permis de revivre, d'exister. J'ai retrouvé une vie sociale, des activités et le goût de vivre. Mes enfants ont grandi, les rôles n'ont jamais été inversés et c'est naturellement et sereinement qu'ils prendront leur envol".*

Plus d'informations :  
[www.awiph.be](http://www.awiph.be), rubrique L'intégration > Etre autonome, ou auprès des Bureaux régionaux ou du numéro vert de l'AWIPH par téléphone (0800/160.61) ou par mail ([n.vert@awiph.be](mailto:n.vert@awiph.be))

**Asbl "Ensemble pour une Vie Autonome"**

Madame Lassoie est à l'origine de la création d'une association de bénéficiaires dont les missions sont l'information et l'orientation, la "pair émulation" ou échanges d'expériences, la sensibilisation et l'innovation dans l'offre de services et la défense des intérêts.

Plus d'infos :  
 "Ensemble pour une Vie Autonome",  
 Tél. : 065/65.53.62 – site : [eva-bap.be](http://eva-bap.be).

## HANDIWEB... UNE REVOLUTION DANS L'ACCES AUX DOSSIERS D'ALLOCATIONS

[www.handiweb.be](http://www.handiweb.be) : une nouvelle adresse à retenir pour tous ceux qui ont un dossier d'allocations auprès du SPF Sécurité sociale - Direction générale Personnes Handicapées, à Bruxelles.

Depuis le 13 septembre dernier, Handiweb permet d'avoir accès à son dossier d'allocation 24h sur 24h. Pour cela, il suffit de disposer d'un ordinateur avec une connexion internet, de sa carte d'identité électronique et d'un lecteur de carte d'identité (on trouve des lecteurs de cartes dans pratiquement tous les magasins où l'on vend du matériel informatique).

En quelques clics, on peut savoir:

- ▶ quelles sont ses demandes encore en cours d'examen, quel est leur stade d'avancement, s'il manque encore un document ou un formulaire encore à compléter et/ou à renvoyer;
- ▶ quel est l'historique des décisions notifiées;
- ▶ le montant de l'allocation qui a été ou sera payé et les dates de paiement;
- ▶ le degré de handicap reconnu par le médecin, avec le nombre de points octroyés en fonction de la perte d'autonomie;
- ▶ ce qu'il faut faire en cas de changement dans sa situation;
- ▶ ce que l'on peut encore éventuellement demander et comment le faire.

La personne qui a un dossier peut se faire aider par une personne de son choix (appelée "mandataire"). Pour protéger ses données

personnelles et sensibles, la personne qui se fait aider doit remplir un formulaire bien précis (appelé "mandat").

Une procédure est en cours pour autoriser le représentant légal d'une personne handicapée à accéder directement au dossier de la personne qu'il représente. Une autre procédure est également encore en cours, visant à autoriser les parties concernées par les allocations familiales (dans la plupart des cas il s'agit des parents) à accéder directement au dossier de leur enfant. A titre provisoire, le représentant légal/le parent d'un enfant peut accéder à l'application en introduisant une demande pour être mandataire.

Dans un avenir proche (sans doute 2011), toute personne pourra, grâce à Handiweb, introduire et gérer elle-même directement sa (ses) demande(s).

### Pour toutes questions :

SPF Sécurité sociale  
 Direction générale Personnes handicapées  
 Centre administratif Botanique  
 Finance Tower  
 Boulevard du Jardin Botanique, 50 boîte 150  
 1000 Bruxelles  
 Courriel: [HandiF@minsoc.fed.be](mailto:HandiF@minsoc.fed.be)  
 Fax: 02/509 81 85  
 Centre de contact (de 8h30 à 16h30) : **0800/987 99**  
 (numéro d'appel gratuit)

## HANDICAP MENTAL, FIN DE VIE ET DEUIL... DE NOUVEAUX OUTILS !

Ces dernières années, la Fédération Wallonne des Soins Palliatifs s'est vu confier de nouvelles missions axées sur les problématiques "Handicap et Soins Palliatifs". Dans ce cadre, deux nouvelles publications ont été éditées par la FWSP en partenariat avec l'AWIPH et dans le cadre du Plan wallon en faveur des soins palliatifs financé par la Wallonie.

La brochure "**Handicap, fin de vie et deuil... parlons-en !**" est conçue pour les proches de la personne handicapée mentale. Elle aborde des questions qu'ils peuvent se poser sur la fin de vie et le deuil.

Le dépliant "**Tôt ou tard toute institution est confrontée à une situation de fin de vie...**" interpelle les professionnels sur la délicate question : "Jusqu'où notre institution est-elle prête à aller dans l'accompagnement de la fin de vie des résidents ?". Questions et ressources y sont abordées.

Ces deux outils ont pour objectif d'ouvrir le dialogue sur ces questions et de favoriser la diffusion de la culture palliative. Ils sont disponibles gratuitement via l'AWIPH ou directement auprès de la FWSP et des plates-formes de soins palliatifs.

Enfin, ces outils sont accompagnés d'une mise "en ligne" de données complémentaires : bibliographie, témoignages... afin d'améliorer la diffusion de l'information auprès du grand public et des soignants.



Rendez-vous sur :  
[www.soinspalliatifs.be](http://www.soinspalliatifs.be)

 0800 160 61  
APPEL GRATUIT

Fax: 0800 160 62 nvert@awiph.be

# L'AWIPH se met au vert



## Le Numéro Vert de l'AWIPH fait la satisfaction de tous !

L'Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées (AWIPH) souffle fièrement les cinq bougies d'existence de son Numéro Vert, le 0800/16.061, encouragée par les résultats très concluants de l'enquête de satisfaction menée auprès de ses usagers.

*« Super dossier reçu rapidement », « C'est agréable d'être pris directement en considération au téléphone, c'est rare ! », « Réponse on ne peut plus complète avec des liens directs »...*

Certains d'entre vous ont été interrogés dans le cadre de l'enquête de satisfaction portant sur le Numéro Vert. La majorité des répondants (plus de 95%) se sont dit satisfaits du service rendu par les conseillères, tant au niveau de l'accueil, du contenu de la réponse que du suivi apporté. Ils conseillent d'ailleurs sans hésiter l'utilisation du Numéro Vert en mettant en avant le caractère humain et la rapidité de la prise en charge de la demande (24h !).

Les questions adressées au Numéro Vert depuis sa création ne cessent d'ailleurs d'augmenter : 1244 pour le dernier trimestre de 2005, pour 7809 sur l'année 2009. Depuis sa mise en fonction il y a cinq ans le Numéro Vert a répondu au total à 35755 questions.

**Le handicap vous concerne ?  
L'AWIPH est à votre écoute !!!**



## JOINDRE LE GESTE A LA PAROLE : QUAND CULTURES ORALE ET SIGNEE SE MELENT, POUR LE BONHEUR DES SPECTATEURS !



Il était une fois un ravissant village appelé Surice qui accueillait chaque année depuis 12 ans conteurs et spectateurs de tout âge pour son "estival du conte".

Au pied d'un arbre, sous une tente recouverte de draps, tapis et coussins, ou sur les gradins d'un théâtre de verdure, des artistes, passionnés et curieux se mêlaient le temps de l'une ou l'autre histoire...

L'atmosphère de cet événement, tout en simplicité et complicité, les organisateurs ont voulu la rendre accessible aux personnes présentant une déficience auditive. Le conte, un art de la parole ? Que nenni ! Le

geste y a toute sa place, et peut même supplanter les mots pour ouvrir grand les portes de notre imagination !

Première représentation : nous assistons à la performance de Patrick Lemaire qui accompagne de gestes un conte pour enfants "Nous allons à la chasse à l'ours". Sur ses traits, nous voyons le vent qui souffle, la joie, la fatigue, la frayeur... L'histoire finie, il improvise trois saynètes sur base de mots suggérés par des spectateurs : "casserole", "orange" et "voiture". Sous les yeux du public émerveillé, cet homme qui tire sur ses oreilles, gonfle ses joues, roule des yeux et se cambre, ne raconte pas l'histoire de ces objets... Il DEVIENT ces objets. Entendants ou non, les spectateurs sont conquis et le manifestent en applaudissant ou en secouant les mains (geste d'applaudissement en langue des signes).

Le programme est chargé ; il faut faire des choix. On nous a chaudement recommandé le spectacle "Chant'signe" : une

comédienne chanteuse, Marie-Laure Thébault, un comédien signant, Clément Chapillon. On s'attend à de la traduction simultanée de chanson française, comme on peut la voir au journal télévisé. Et on est loin du... conte ! (jeu de mots facile...). Les artistes entament "Attention Mesdames et Messieurs...". Ils "dansent" les gestes en parfaite synchronisation; leurs mains signent, bien sûr, mais leur corps entier accompagne aussi la chanson, tandis que la voix de la chanteuse, a capella, résonne à l'orée du bois. Les chansons s'enchaînent, et les mises en scène aussi : "La vie en rose", musé, "Les amoureux qui se bécotent sur les bancs publics", où la voix s'arrête par moments, laissant poursuivre les couplets par les gestes, et reprenant ensuite plus loin... Les entendants qui connaissent les paroles essaient de suivre et de deviner quels mots sont cachés derrière ces gestes. Les non-entendants, eux, suivent dans leur langue...

Tour à tour à côté l'un de l'autre, l'un assis au pied de l'autre, l'un derrière l'autre, les artistes nous régaleront d'un spectacle complet, dans lequel chaque détail a été pensé par les deux metteurs en scène : Simon Attia, sourd, et Emile Hesbois, entendant. Après une heure de représentation, nous repartons, imprégnés par la poésie de "Chant'signe", sûrs qu'il manquera quelque chose quand nous entendrons à nouveau ces chansons sans les gestes qui les accompagnent...

### Organisation :

Centre Culturel Philippeville & la Surizée asbl -  
Tél. 071/66.23.01 ou

[foyculturel.philippeville@scarlet.be](mailto:foyculturel.philippeville@scarlet.be), avec la  
collaboration de Passe Muraille asbl - Tél.065/77.03.70  
ou [passe-muraille@passe-muraille.be](mailto:passe-muraille@passe-muraille.be)

## "SI TOM SAWYER M'ETAIT CONTE... AVEC LES DOIGTS"

**"Un spectacle, une histoire, une musique... des légumes, des fruits... et un sourd. Quelle drôle de recette... Et pourtant !" : voilà un texte d'accroche pour le moins étonnant ! Et, en effet, le nouveau spectacle de l'asbl Passe-Muraille, en collaboration avec la Compagnie Enchantée, est une drôle de recette, une remarquable performance. Un spectacle qui sera joué le 4 décembre, dans le cadre du festival "Patchwork" à Namur Expo...**

Le spectacle "Si Tom Sawyer m'était conté... avec les doigts" est issu d'une traduction en langue des signes et en français du roman "Tom Sawyer" de Mark Twain, publié en 1876. Le pari de Passe Muraille et de la Compagnie Enchantée était d'associer musicalité, texte et gestes. Et le pari est tenu ! Un accordéon et divers objets (fruits et légumes !) sont d'ailleurs utilisés pour créer une atmosphère musicale et chaque personnage est associé à une sonorité, mais aussi, bien sûr, à un geste. Les personnes déficientes visuelles ont donc accès au spectacle grâce à la traduction en français et à la musique intégrée au spectacle. Les personnes déficientes auditives par la langue des signes et le gestuel, et la présence d'une boucle d'induction. C'est donc un spectacle de sens et de communication complet pour les yeux et les oreilles.

Déjà jouée à plusieurs reprises, dont le 1er octobre au Théâtre le Manège à Mons, la pièce est programmée au festival "Patchwork" le 4 décembre.

*Musicien* : Olivier Douyez

*Comédien* : Patrick Lemaire

*Comédien et metteur en scène* : Julien Vanbreuseghem

*Production* : Passe Muraille asbl

Pour en savoir plus :

[www.awiph.be](http://www.awiph.be) > "2010, l'AWIPH a 15 ans, des événements à découvrir..." ou [www.passemuraille.be](http://www.passemuraille.be)

## FOOTBALL ET AUDIO-DESCRIPTION : VIVRE LE MATCH AU COEUR DU STADE.

**Pour une personne non ou malvoyante, il était difficilement imaginable, jusqu'il y a peu, d'assister en direct à un match de football ! Grâce à l'audio-description organisée par l'asbl Plain pied, il est désormais tout à fait possible pour ce public de vivre l'ambiance vibrante d'une rencontre. Exemple au coeur du stade, le 12 octobre, alors que la Belgique accueillait l'Autriche en vue de la qualification pour l'Euro 2012 ...**

Si l'accessibilité dont on parle le plus souvent est architecturale, l'accessibilité de la culture, des loisirs et des sports ne doit certainement pas être oubliée. Tandis que les pièces de théâtre ou films audio-décrits se multiplient, le sport s'ouvre également au public non voyant. C'est en tout cas l'objectif de l'asbl Plain pied, bureau d'études en accessibilité qui a développé un projet d'audio-description soutenu par la Région wallonne et la Communauté française.

Après une phase de test durant les matchs de Mons, en D2, l'asbl permet aujourd'hui aux supporters de suivre tous les matchs du Standard de Liège et, depuis peu, ceux de la Belgique. En effet, le 12 octobre, à l'occasion de la rencontre avec l'Autriche, Plain Pied organisait sa première audio-description d'un match national. 90 minutes de suspense, d'actions et de rebondissements, le tout vécu avec le stade tout entier, grâce au travail des deux commentateurs : Jean-Marc Streel et Jacques Massart, commentateur officiel du Standard.

L'Union belge avait décidé d'accorder la gratuité des places à la quinzaine de personnes mal ou non voyantes présentes pour l'occasion. Installés sur les gradins de la première tribune, ces supporters venaient d'horizons divers : petits groupes d'amis, couples, jeunes du centre provincial d'enseignement spécialisé de Ghlin, venus en transport en commun, en voiture ou avec le bus du centre...

Yann Tondu est un habitué des expériences d'audio-description : il se rend régulièrement au théâtre avec ses amis et il a suivi les essais à Mons. *"Ce n'est pas que j'aime tant le foot, mais c'est gai de vivre l'ambiance d'un match"* explique-t-il. Sitôt installé il interroge l'amie à sa droite : *"Où sommes-nous par rapport à la ligne médiane ? Il y a beaucoup de monde ?"*. On nous distribue nos écouteurs : un casque sans fil, déjà préparé sur le bon canal. Très vite les commentateurs, installés dans la tribune presse, en face de la ligne médiane, commencent leur travail. *"Bonsoir, bienvenue au match Belgique-Autriche. Comme nous l'avons déjà fait lors de matchs précédents, nous allons diviser le terrain en 4 zones, suivant le sens des aiguilles d'une montre : la zone supérieure gauche est la zone A; la supérieure droite la B; l'inférieure droite la C; et enfin l'inférieure gauche la D"*. Cette description nous aidera pendant tout le match à savoir où se passe l'action, en plus des indications "près du rond central", "à 10 mètres du fond", etc.

Les commentateurs se relaient avec humour. Après 11 minutes, c'est un premier goal pour la Belgique. Mon voisin, aveugle, est debout avant moi et applaudit chaudement ! Tout au long du match, il ponctuera le match de ses impressions, d'une même voix avec le public autour

de nous : des "oh non" aux essais manqués, des sifflements aux coups bas et croche-pieds, des applaudissements aux gestes fair-play et aux bonnes phases de jeu... A la mi temps je récolte les impressions des non-voyants : *"C'est super, on suit bien : ce n'est pas trop rapide et la division du terrain en quatre parties permet vraiment de suivre le match"*, *"Au début ce n'est pas toujours facile mais une fois qu'on a compris, on peut vraiment bien suivre"*, *"Les commentateurs sont vraiment précis et le découpage en zones permet de bien visualiser"*, *"Puis, par rapport à la radio, on vit le match, on sent l'atmosphère, on participe"*.



Après beaucoup de tensions et d'émotions, et un dernier but de l'Autriche quelques minutes avant la fin du match qui nous ramène à l'égalisation (4-4), nous repartons, en n'oubliant pas de rendre le coûteux matériel (environ 8000 euros). Les participants, enchantés, remercient un à un le commentateur, qui les invite à revenir suivre les matchs du Standard, de Mons et des diables rouges.

Mais Jean-Marc Streel et Plain Pied ne s'arrêtent pas au foot : ils sont ouverts et attentifs à toutes idées des personnes aveugles pour rendre accessibles d'autres activités, sportives ou de loisirs. Un jour proche ils espèrent pouvoir proposer la visite du parc Disneyland en audio-description... Des projets à suivre !

### Plus d'infos ou des réservations pour les prochains matchs :

Jean-Marc STREEL, commentateur Plain Pied,  
Tél. : 0477/375.525

[jean-marc.streel@plain-pied.com](mailto:jean-marc.streel@plain-pied.com)

## LE SPORT, C'EST BON POUR LA SANTE !

**Oui mais quand on est moins valide ou que l'on souffre d'un handicap, c'est plus facile à dire qu'à faire ! Détrompez-vous : une maladie ou un handicap n'empêche pas de bouger.**

La preuve ? Altéo, mouvement des personnes moins valides organise une série d'activités sportives adaptées au type de handicap de la personne. On peut en effet adapter le sport en modifiant les règles, en utilisant du matériel adapté ou en adaptant l'environnement. Ce qui permet de rendre un grand nombre de pratiques sportives accessibles à toute personne, même en cas de maladie ou de handicap.

### La joëlette, du matériel adapté qui permet des randos en haute montagne !

La joëlette est une chaise à porteur permettant à toute personne n'ayant plus l'usage de ses jambes de pratiquer de la randonnée tout terrain. Avec l'aide de 2 porteurs, elle passe partout, que ce soit en terrain plat ou en haute montagne.

Altéo organise régulièrement des sorties avec ce type de matériel, ce qui permet aux personnes en chaise roulante d'intégrer un groupe de valides. L'objectif de l'animateur en charge du sport chez Altéo, Thierry Lecocq, est d'organiser un trekking en haute montagne avec 2 personnes paraplégiques. *"Pour mettre en place ce défi, il nous faut une équipe d'encadrement solide : 12 randonneurs avertis qui puissent se relayer pour conduire les joëlettes"*. L'appel est donc lancé. Si vous avez envie de vous rendre utile en accompagnant 2 personnes handicapées en haute montagne, prenez contact avec l'asbl Altéo. Sport et aventure seront au rendez-vous.

### La spéléo-Handi, impossible n'est pas Altéo

Et comme il n'a pas froid aux yeux, notre animateur sportif, président d'un club de spéléologie, a mis sur pied un projet de spéléo adaptée : "Le but est de faire partager à tous, valides et moins valides, les merveilles du monde souterrain et ce, à l'aide des techniques de cordes spéléo auxquelles s'ajoutent des engins de progression spécifiques : joëlette, hippocampe, civière et coque". Les photos parlent d'elles-mêmes. Tenté par une aventure au centre de la terre ? Contactez Thierry.



**Du sport pour tous parce que c'est bon pour la santé !**

Mais le sport chez Altéo ne se limite pas à ces expériences hors

du commun. L'asbl développe aussi des activités sportives pour tous, adaptées et respectueuses du rythme et du niveau de chacun : "Pas question ici de faire de la compétition mais de se mettre en mouvement, de bouger, en groupe, parce que faire du sport seul, ce n'est pas très motivant".

Et chacun sait que les bénéfices que l'on peut retirer d'une telle pratique sont nombreux.

D'abord, une meilleure forme physique : pratiquer un sport augmente la force musculaire, la souplesse articulaire, la coordination et la résistance à la fatigue et prévient les complications liées à la sédentarité, à l'immobilisation et au vieillissement dans le cas de maladies chroniques par exemple. Le sport apporte ensuite des bienfaits au niveau social et psychologique : faire du sport augmente l'estime et la confiance en soi; diminue le stress et l'anxiété; permet de sortir de chez soi, de rencontrer d'autres personnes, de s'épanouir dans un lieu de vie en dehors de la famille.

Alors qu'attendez-vous pour essayer ?



**Altéo propose :**

- ▶ de la **boccia** (pétanque adaptée) pour les personnes ayant un handicap physique;
- ▶ **foot-fauteuil** pour les personnes possédant une voiturette électrique. Les cours aborderont dans un 1er temps la maîtrise de la conduite et seront dispensés par un ancien entraîneur de foot;
- ▶ du **vélo** : des sorties régulières en vélo sont organisées. Conditions : posséder son propre vélo et savoir rouler. Pour les personnes ayant un handicap physique, il est possible de louer un vélo adapté;
- ▶ **Toutes autres activités sportives** peuvent être envisagées si un nombre suffisant de personnes sont intéressées. Alors, n'hésitez pas vous manifester !

**Pour tous renseignements complémentaires, contactez** Thierry Lecocq par téléphone au 0477/39.10.78 ou par mail : [thierry.lecocq@mc.be](mailto:thierry.lecocq@mc.be)

Comme chaque trimestre, le Centre de Documentation de l'AWIPH vous présente des livres, des DVD, des rapports, des livres jeunesse à emprunter gratuitement pour une durée d'un mois. Toutes les informations sur le prêt au 071/205.743 ou 44, ou sur le site de l'AWIPH : [www.awiph.be](http://www.awiph.be). Recevez notre newsletter électronique et notre catalogue trimestriel sur demande.



## Au-delà de nos différences

Edition 2010

Le nouveau catalogue jeunesse reprend tous les livres de la bibliothèque de l'AWIPH destinés aux enfants et aux jeunes. Plus de 330 livres (albums, romans, documentaires) qui familiarisent avec le handicap, la maladie, la différence, qui racontent des histoires pleines de sensibilité et d'espoir, qui dédramatisent les situations. A feuilleter sur internet ou en version papier (pour obtenir ce nouveau catalogue : [sdoc@awiph.be](mailto:sdoc@awiph.be) ou 071/205.743 ou 44). Avec toujours la possibilité de louer 30 livres pour 2 mois (la "malle jeunesse") pour les animations de groupe.

## Polyhandicap/handicap sévère : activités motrices et sensorielles

BRUNET François; BLANC Cédric; MARGOT Anne-Catherine; DEVOLDERE Régis. - Actio, 2009, 356 p. Au travers d'apports théoriques divers mais complémentaires, d'expériences institutionnelles et associatives, cet ouvrage est le fruit d'une collaboration autour d'une volonté commune : assurer le bien-être de la personne polyhandicapée grâce aux activités physiques et sensorielles. Les contenus d'activités proposés par les différents auteurs ont été conçus pour que le plus grand nombre de personnes puissent en bénéficier.

Pour l'AWIPH : réf. 335 / 15744



## Intégration et inclusion scolaires, des modèles éducatifs attendus ?

PULL John. - L'Harmattan, 2010. - 283 p.

La place de l'enfant à besoins spécifiques est-elle parmi les autres enfants ? Faut-il intégrer ou inclure l'élève à besoins spécifiques dans les classes ordinaires ? Un sujet de réflexion pour les parents, les enseignants, les psychologues... Divers modèles d'intégration ou approches pédagogiques sont ici proposés, avec une idée-force : selon l'auteur, les problèmes concrets d'inclusion et d'intégration ne sont pas d'ordre institutionnel mais relèvent de problèmes psycho-socio-pédagogiques de mise en oeuvre.

Pour l'AWIPH : réf. 045 / 15754

## Autoévaluation de la qualité des services sociaux et médico-sociaux : Expérience auprès de cinq services volontaires

HALEWYCK Marie-Claire; GOUSEE Véronique. - L'Harmattan, 2010. - 253 p

L'évaluation des services est souvent mal perçue et assimilée à du contrôle, ce qui rend particulièrement intéressante la notion d'autoévaluation qui sous-entend la participation volontaire des acteurs du travail social; tous les partenaires sont impliqués, y compris les bénéficiaires et/ou leurs représentants, en conformité avec l'orientation actuelle qui veut que la personne handicapée soit au centre des projets la concernant. Pour l'AWIPH : réf. 765 / 15704



## Handicap, identité sexuée et vie sexuelle

CICCONE Albert; KORFF - SAUSSE Simone; MISSONNIER Sylvain; SALBREUX Roger; SCHELLES Régine. - Erès, 2010. - 270 p.

Dans cet ouvrage, issu de travaux du 4ème séminaire interuniversitaire international sur la clinique du handicap, les auteurs abordent ces questions : quel travail psychique le handicap impose-t-il à la construction identitaire, à la représentation de soi, à l'intégration de la différence des sexes ? Comment l'identité sexuelle se déploie-t-elle à l'adolescence, chez le sujet vieillissant ? Quelle place la sexualité génitale prend-elle chez l'adolescent, l'adulte confronté au handicap ? Quelles questions le handicap pose-t-il au sein de la vie de couple ? Comment et dans quelles conditions la sexualité peut-elle être accompagnée dans les situations de handicap ? Qu'en est-il du désir de parentalité chez le sujet affecté par le handicap ? L'ensemble de ces questions est complexifié par le regard social porté sur le handicap.

Pour l'AWIPH : réf. 520 / 15800

